



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 octobre 2019

Commune de Pindères

Élection de six conseillers municipaux

A la suite de six démissions, les électeurs de la commune de Pindères sont invités à élire six conseillers municipaux.

Le premier tour de scrutin aura lieu le **dimanche 8 décembre 2019** de 8 h 00 à 18 h 00 au bureau de vote installé à la mairie de la commune.

S'il y a lieu de procéder à un second tour, celui-ci se déroulera le **dimanche 15 décembre 2019**.

Les déclarations de candidature seront reçues à la maison de l'État de Nérac aux jours et horaires suivants :

- pour le premier tour, **du mercredi 13 novembre au mercredi 20 novembre 2019** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ;

- en cas de second tour, **les lundi 09 et mardi 10 décembre 2019** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

La déclaration doit obligatoirement être faite sur un imprimé (Cerfa n° 14996*02) et déposée personnellement par le candidat ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par le candidat.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.61.92

pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/Prefete.de.Lot-et-Garonne)